

**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINÉES PAR
LE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MAI 2026**

2026-05-20/01	Attribution MP 2026-1 Réhabilitation du R+3 de la maison des services à Gerbéviller pour créer un local associatif	Approuvée
2026-05-20/02	Mise en place de la fongibilité asymétrique entre chapitres budgétaires pour l'année 2026	Approuvée

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 20/05/2026

L'an deux mil vingt-six, le 20 mai à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Gerbéviller était réuni à la salle du Conseil de Gerbéviller, après convocation légale, sous la présidence de Mme MARQUET Aurélie, Maire.

Madame le Maire fait l'appel :

Étaient présents :

MARQUET Aurélie, MALGRAS Ludovic, BABEL Emilie, LEROY Sébastien, LAVALLOIS Hélène, POLESE-CLAUSS Matthieu, VAUTRIN Aurélie, THOMASSIN Gérard, FRANQUENOUL Sandrine, ZINTE Johan, JACQUOT Fabrice, VIGNERON Aurélie, HOUOT Martial.

Étaient absents :

ANDRÉ Jean-Sébastien donne procuration à MARQUET Aurélie, ANDRIQUE Sandrine.

Le quorum de 8 conseillers est atteint.

Un scrutin a eu lieu, Hélène LAVALLOIS a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire pour les délibérations.

Les membres de conseil acceptent de publier ce PV. Mme le Maire dit qu'il est embêtant de publier un PV qui montre des tensions entre ses différents conseillers. Mr Houot précise que peu de monde lit les PV des conseils municipaux.

Mme le Maire espère que les prochains conseils se déroulent dans une ambiance plus sereine.

Mme le Maire fait part de décisions prises sous sa délégation :

Objet	Tiers	Montant HT	Obs.
Produits phytosanitaires entretien complexe sportif	VIRIDIS	1 890,10 €	DCM N°2026-04-07/03
Complément réparation toiture et façade 2 rue du Prieuré suite à la démolition pour péril du n°4	Ckorenov	2 736,40 €	DCM N°2026-04-07/03

1. MP 2026-1 Réhabilitation du R+3 de la maison des services à Gerbéviller pour créer un local associatif – Attribution

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal des suites de la consultation des entreprises, par un marché à procédure adapté, pour les travaux de Réhabilitation du R+3 de la maison des

services à Gerbéviller pour créer un local associatif, marché publié le 27/02/2026 après autorisation par délibération du Conseil Municipal du 19/02/2026.

Après l'ouverture des plis le 30/03/2026, la maîtrise d'œuvre a démarré l'évaluation et la vérification des offres. A l'issue d'une première CAO le 29/04/2026, le maître d'ouvrage a souhaité lancer une procédure de négociation pour les lots n°1, 2 et 3. La maîtrise d'œuvre a également préconisé la modification du lot n° 3 afin d'ajouter l'habillage des bati supports. La procédure de négociation a donc également servi à consulter les trois candidats les mieux notés. A l'issue de ce complément de consultation et négociations, et après évaluation par le maître d'œuvre, lors de sa séance du 20/05/2026 la CAO a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité, comme étant les offres les plus avantageuses celles des entreprises suivantes :

- Pour le lot 1 – Gros-œuvre - Démolition : l'entreprise Balestreri Construction pour un montant de 54 000,00€ HT ;
- Pour le lot 2 – Menuiseries extérieures bois : l'entreprise Menuiserie Dubois pour un montant de 22 719,00€ HT ;
- Pour le lot 3 – Plâtrerie – Isolation – Faux plafonds : l'entreprise Vosges Plâtrerie pour un montant de 45 165,16 € HT ;
- Pour le lot 4 – Menuiseries intérieures bois - Ameublement : l'entreprise Menuiserie Dubois pour un montant de 45 764,00 € HT ;
- Pour le lot 5 Serrurerie : l'entreprise Perrot, pour un montant de 1 646,00€ HT ;
- Pour le lot 6 – Electricité : l'entreprise Crouvizier-Wutscher, pour un montant de 17 584,00 € HT ;
- Pour le lot 7 – Plomberie – Chauffage - Ventilation : l'entreprise MLC Energie, pour un montant de 22 000 € HT ;
- Pour le lot 8 – Revêtements de sols et murs : l'entreprise Robey Père et Fils pour un montant de 9 682,80 € HT ;
- Pour le lot 9 – Peinture : l'entreprise Chromatique 88, pour un montant de 8 730,73 € HT.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de suivre les avis de la CAO et donc d'attribuer le marché conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (Abstention : HOUOT Martial) :

- **ATTRIBUE** les 9 lots du marché MP 2026-1 Réhabilitation du R+3 de la maison des services à Gerbéviller pour créer un local associatif.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Mme le Maire précise qu'au départ le montant était d'environ 303 000€. La consultation a été positive, et certains lots ont pu faire l'objet de négociations.

2. Fongibilité de crédits budgétaires en M57 pour l'année 2026

Mme le maire informe les membres du conseil que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de

manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales, l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre de finances pour 2019 et l'arrêté ministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'Action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;

Considérant que la collectivité a adopté par la délibération n°2023-05-30/01 du conseil municipal en date du 30/05/2023 la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024 et que cette norme comptable s'applique au budget communal.

Vu l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvait dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- Autoriser Mme le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

- Donner tous pouvoirs à Mme le maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (Abstention : HOUOT Martial) :

- **AUTORISE** Mme le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
- **DONNE** tous pouvoirs à Mme le maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Questions diverses :

Mme le Maire prend la parole pour annoncer :

Mme Bontems (née Thiébaud) est décédée.

Début d'incendie ce matin au niveau du chemin du Marché. Mme le Maire pense que ce sont des squatteurs qui ont mis le feu. Mr Houot dit : « des jeunes squatteurs ». L'assurance du Prince doit fonctionner pour remettre tout aux normes.

Des câbles ont été coupés ancienne route de Moyen. Personne n'a rien vu. Pas de coupure chez les habitants. M. Houot demande combien de mètre. On ne sait répondre. Mme Vautrin demande s'il y a eu d'autres incidents sur les autres communes, vraisemblablement non.

M. Malgras prend la parole pour revenir sur une question de M. Jacquot en avril sur le bois des 100 jours. Les personnes qui ont fait ça ont été retrouvées. Tout est rentré en ordre à ce niveau. M. Aubertin de l'ONF a fait son travail.

M. Malgras fait un retour sur la médiathèque. (Document distribué aux membres du conseil). Il précise que l'adhésion est devenue gratuite. Par ce biais, une subvention pourrait équilibrer cette perte financière. Mr Malgras précise qu'il y a une belle cohésion avec les associations. M. Polese-Clauss demande ce qu'est le CIDFF. Mme Vautrin explique qu'il s'agit du Centre d'information sur les droits des femmes et des familles, qui informe et accompagne les femmes partout en France pour favoriser l'autonomie, l'accès au droit et l'insertion socio-économique. Mme Vautrin demande si Mme Fremy fait également des vitraux d'église. M. Malgras lui dit que c'est une classification différente donc non.

M. Malgras termine en disant que « les chemins de traverse » ont proposé également une pièce de théâtre et une soirée stand up. Mme Vautrin dit que le concept est très intéressant, M. Malgras dit que ce sera perduré mais avec d'autres artistes.

Mme Franquenoul dit qu'il y a une bonne fréquentation de la médiathèque en plus de l'école. Beaucoup de nouvelles adhésions. M. Malgras précise qu'un règlement intérieur ainsi qu'une fiche d'adhésion améliorée ont été créés. Une question se pose sur le réaménagement de la médiathèque notamment pour mettre en valeur les jeux. Réflexion également sur la salle Lorraine. M. Jacquot dit qu'elle a aussi été utilisée comme salle municipale. M. Malgras termine en invitant les conseillers à se rendre régulièrement à la médiathèque.

Mme Babel explique qu'elle est en lien avec le Lunévillois pour faire des actions d'accompagnements sur le dépistage et pour faire des rencontres féminines. Mme Vautrin demande si ça se passera à la Maison de Santé. Mme Babel dit que ce sera certainement à la salle des fêtes. Mme le Maire précise que pour le dépistage ils viendront en bus et les consultations se dérouleront à l'intérieur. Pour les rencontres féminines se sera par groupe de 10 personnes en respectant leur intimité. Mme Vautrin demande qui en a fait la demande. Mme Babel dit que ça a été fait en continuité du travail de Mme Francine Laurent. Mr Malgras précise que c'est un service de « mobilité ». M. Malgras dit qu'un élu sera représentant de la mobilité sur Gerbéviller. Mme Vautrin dit qu'il serait bien que les interventions se déroulent sur les 2 rives.

Mme Vautrin et Mme Lavallois font le point sur leurs rôles dans les différentes associations.

M. Polese-Clauss dit qu'il a remis en place le PC pour les finances et qu'il a installé le Wifi dans la salle des fêtes.

Mme Franquenoul revient sur le conseil des jeunes. Prochaine réunion le 13 juin. Il va falloir mettre en place un règlement. Une réflexion est menée pour déterminer un projet.

M. Jacquot demande ce qu'il se passe avec les écoliers de Fraimbois. Mme Babel précise que le Conseil municipal de Fraimbois se réunit la semaine prochaine pour prendre une décision, mais rien n'est encore acté.

M. Jacquot demande s'il est possible que la borne sur la place de la Mortagne soit nettoyée ou remise en peinture afin qu'elle soit mise en valeur. M. Thomassin dit que c'est prévu. La question se pose de « qui a la responsabilité de cette borne ? ».

M. Malgras dit que la borne à vêtement a été déplacée car elle ne mettait pas en valeur la place de la Mortagne. Une réflexion est aussi menée sur les abris de bus. Mme Franquenoul ajoute que des voitures sont garées au niveau de l'arrêt de bus de la maison de santé.

Mme le Maire a mis des papiers sur les parebrises des voitures garées dans le virage de la rue St Pierre pour leur signifier qu'ils ne sont pas sur des emplacements.

Mme le Maire précise qu'il y aura des travaux de gravillonnage route de Remenoville.

M. Jacquot remarque que c'est un peu tondu sur le pont sur la route pour aller à Moyen, mais pourquoi cela n'a pas été tondu jusqu'au bout. M. Malgras dit que ça se peut que ce soit M. Dartois. M. Thomassin dit que le département peut aussi faire les coupes dans le virage.

La séance est levée à 20h47

Procès-verbal arrêté par Mme le Maire et le Secrétaire de séance en ouverture de la séance du Conseil Municipal du 22 juin 2026